

**Compte rendu sommaire du Conseil  
Communautaire du Haut Pays Bigouden  
réuni le 10 juillet 2019 à 18h  
A la salle polyvalente de PLOVAN**

Validation du procès-verbal de la réunion du 28 Mai 2019.

\*\*\*\*\*

**Objet 1-1 : Rapport annuel 2018 sur le service déchets**

**Sur présentation du Président, Pierre PLOUZENNEC**, le Conseil Communautaire prend acte et adopte à l'unanimité le rapport annuel du service Déchets.

\*\*\*\*\*

**Objet 1-2 : Rapports annuels 2018 sur le service assainissement collectif et non collectif**

**Sur présentation du Vice-Président délégué, Thierry LE GALL**, le Conseil Communautaire prend acte et adopte à l'unanimité les rapports annuels du service assainissement collectif et non collectif.

\*\*\*\*\*

**Objet 1-3 : Rapport annuel 2018 sur le service Eau**

**Sur présentation du Vice-Président délégué, Michel BUREL**, le Conseil Communautaire prend acte et adopte à l'unanimité le rapport annuel du service Eau.

\*\*\*\*\*

**Objet 1-4 : Rapport annuel 2018 sur le service Défense incendie et bornes de puisage**

**Sur présentation du Vice-Président délégué, Michel BUREL**, le Conseil Communautaire prend acte et adopte à l'unanimité ce rapport annuel du service Défense incendie et bornes de puisage.

\*\*\*\*\*

**Objet 2-1 : Rapports du délégataire pour le service Assainissement collectif et non collectif**

**Sur information du Vice-Président délégué, Thierry LE GALL**, le Conseil Communautaire prend acte et adopte à l'unanimité les rapports du délégataire.

# ANNULE ET REMPLACE

\*\*\*\*\*

## **Objet 2-2 : Rapport du délégataire pour le service Eau**

**Sur information du Vice-Président délégué, Michel BUREL**, le Conseil Communautaire prend acte et adopte à l'unanimité le rapport du délégataire.

\*\*\*\*\*

## **Objet 3-1 : Finances et administration générale – Vote des subventions 2019**

**Sur proposition du 1<sup>er</sup> Vice-Président, Noël COZIC**, le Conseil communautaire, – Jean-François LE BLEIS ne prenant pas part au vote pour la subvention pour l'OTHPB – décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes :

### **Associations conventionnées :**

#### **Jeunesse :**

*ULAMIR du Goyen (Jeunesse) : 61 000 €*

*T'es Cap: 4 000 €*

*Hip hop new school: 2 000 €.*

*Hamac et Trampoline: 4 000 €*

#### **Culture :**

*- Dihun fonctionnement : 117 794€*

*- Dihun Animation culturelle : 18 500€*

*- Dihun Musique : 30 413 €*

*- FADOC : 1.500€ (versé à Dihun )*

*- Tamm Kreiz fonctionnement : 12 500€*

*- Bagad Ar Vro Vigoudenn Uhel : 9 800 €*

#### **Environnement et Cadre de Vie :**

*AARDEUR : 3 750 €*

#### **Développement économique :**

*Mobil Emploi : 2 000 €*

*OTHPB : 125 000 €*

#### **Autres :**

*Syndicat mixte Mégalis (adhésion) : 1.200€*

*Mégalis/ contribution bouquet numérique : 4 200€*

*DILE (budget eau potable) : 3 500€*

### **Associations non conventionnées :**

#### **Jeunesse :**

*Mission Locale du Pays de Cornouaille : 17 719 €*

#### **Culture :**

*Association Mondial folk de Plozévet (festival) : 5.000€*

#### **Environnement et Cadre de Vie :**

*Tre Ar Vro : 400 €*

*BRETAGNE VIVANTE station de bagage de Trunvel : 1 500€*

#### **Développement économique et logement :**

# ANNULE ET REMPLACE

ADIL : 3 798 €

ADIL (aide locale à l'accèsion abordable) : 1 834 €

## Développement et politique territoriale :

SIOCA : 16 652,08 €

## Autres :

ADCDF (association des Communautés de France) : 1.936, 10 €

AMF : 1 087,90 €

Groove on earth (thématique parentalité) : 700 €

La Vonologie – Courts of Chaos Festival : 400 €

Arènes du graff/Ateliers de la cale : 1 000 €

SNSM : 500 €

et autorise le Président à signer les avenants financiers aux conventions de partenariat à intervenir.

\*\*\*\*\*

### **Objet 3-21 : Finances et administration générale – décisions modificatives budgétaires – Administration Générale : Décision Modificative n°1/2019**

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1/2019 du budget Administration Générale .

\*\*\*\*\*

### **Objet 3-22 : Finances et administration générale – décisions modificatives budgétaires n°1-2019/Assainissement non collectif**

Sur proposition du Vice-Président délégué, Thierry LE GALL, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1-2019/Assainissement non collectif .

\*\*\*\*\*

### **Objet 3-3 : Finances et administration générale – Facturation de l'intervention du service VOIRIE pour des travaux ne rentrant pas dans le champ de la compétence VOIRIE**

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la somme de 850 € à facturer à la Commune de POULDREUZIC, pour les travaux de maçonnerie réalisés par un agent du service voirie, intervenant hors champs de compétence communautaire.

\*\*\*\*\*

### **Objet 3-4 : Finances et administration générale – Créances éteintes du budget OM**

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte l'extinction de ces dettes d'un montant total de 1 344.59 € relatives à la redevance déchets des ménages. Elles seront mandatées sur le budget DECHETS à l'article 6542 « créances éteintes ».

\*\*\*\*\*

**Objet 3-5 : Finances et administration générale – MEGALIS BRETAGNE : Subvention d'Investissement des Services Numériques (2020-2024)**

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la demande de subvention de Mégalis d'un montant de 2 332 € - liés aux coûts de migration et d'installation des services existants et des nouveaux services.

\*\*\*\*\*

**Objet 3-6 : Finances et administration générale – Vote des durées d'amortissements pratiqués en 2019 (sur les investissements 2018)**

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte, pour l'ensemble des budgets, les durées d'amortissement proposées pour les investissements réalisés en 2018 et dont l'amortissement débutera en 2019.

\*\*\*\*\*

**Objet 4-1 : Déchets – Actualisation du règlement de collecte**

Sur information du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte, les modifications au règlement de collecte prenant en compte les évolutions du service, les obligations réglementaires et des précisions nécessaires à communiquer.

\*\*\*\*\*

**Objet 5-1 : Développement économique – Location/vente du bâtiment n°2 sur la ZA de Kerlavar à Plonéour-Lanvern**

Sur information du Vice-Président délégué, Christian JOLIVET, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, :

- autorise le Président à signer une convention d'occupation précaire, de septembre 2019 à la date de cession, prévue en mars 2020
- fixe le montant du loyer à 600 € HT, étant précisé que ces loyers ne seront pas déductibles du prix d'acquisition.

\*\*\*\*\*

**Objet 6-1 : Tourisme – Taxe de séjour 2020**

Sur proposition du Vice-Président délégué, Christian JOLIVET, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, reconduit pour 2020, les tarifs applicables pour la taxe de séjour en 2019.

## ANNULE ET REMPLACE

\*\*\*\*\*

### **Objet 6-2 : Wifi territorial : convention de mise à disposition d'un emplacement pour implanter une borne Wifi**

**Sur information du Président, Pierre PLOUZENNEC**, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les termes des conventions et autorise le Président à :

- signer les conventions tripartites (QCD, CC Haut Pays Bigouden, Propriétaire) d'implantation de bornes Wifi,
- signer la convention de mise à disposition des bornes par QCD, avec engagement de vente à la Communauté de Communes à 1€ en 2025.

\*\*\*\*\*

### **Objet 7-1 : Jeunesse et culture – Convention de partenariat avec l'association Hip Hop New School**

**Sur proposition du Vice-Président délégué, Jean-Louis CARADEC**, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention à passer, et l'avenant durée pour prolonger le partenariat avec l'association Hip Hop New School du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 30 juin 2020.

\*\*\*\*\*

### **Objet 7-2 : Jeunesse et culture – Convention de partenariat avec l'association Mobil Emploi**

**Sur proposition du Vice-Président délégué, Jean-Louis CARADEC**, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention à passer avec l'association Mobil Emploi.

\*\*\*\*\*

### **Objet 7-3 : Jeunesse et culture – Convention de partenariat avec l'association T'ES CAP**

**Sur proposition du Vice-Président délégué, Jean-Louis CARADEC**, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention à passer avec l'association T'ES CAP.

\*\*\*\*\*

### **Objet 8-1 : Personnel – Avance de frais pour des dépenses éligibles au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)**

**Sur information du Président, Pierre PLOUZENNEC**, le Conseil Communautaire autorise, l' avance de frais pour des dépenses éligibles au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

# ANNULE ET REMPLACE

\*\*\*\*\*

## **Objet 8-2 : Personnel – Revalorisation des frais d’hébergement et du taux des indemnités kilométriques**

**Sur information du Président, Pierre PLOUZENNEC**, le Conseil Communautaire, décide,

- de retenir le principe d'un remboursement forfaitaire des frais de repas du midi et du soir, sur présentation des justificatifs, soit 15,25 € par repas,
- de retenir le principe que l'indemnité d'hébergement est plafonnée aux montants précités et dans la limite du montant effectivement supporté par l'agent, attesté par les justificatifs transmis. L'hébergement comprend le prix de la chambre et du petit déjeuner,
- de ne pas verser d'indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement ;
- de prendre en charge les frais de stationnement, péage, transport en commun sur la base du moyen de transport le plus économique et adapté à la situation (horaires, temps de trajet...). Le taxi pourra être remboursé à défaut d'autres moyens de locomotion plus économiques ou en raison d'horaires spécifiques ne permettant pas d'utiliser les transports en commun ;
- de rejeter toute demande de remboursement de frais de déplacement qui ne serait pas présentée via l'imprimé dédié et qui ne serait pas accompagnée d'un ordre de mission préalable et de l'ensemble des justificatifs de paiement ;

La revalorisation des indemnités kilométriques s'applique à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019. Les dispositions relatives au frais de repas et d'hébergement prendront effet à compter de la date de publication de la délibération.

\*\*\*\*\*

## **Objet 9-1 : Commande publique – Information de la délégation donnée au Président par le Conseil Communautaire pour la signature des marchés passés en procédure adaptée et des avenants inférieurs à 5 % du montant du marché initial**

**Sur information du Président, Pierre PLOUZENNEC**, le Conseil Communautaire prend acte de la liste des Marchés à Procédure Adaptée conclus depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire, annexée à la présente délibération.

\*\*\*\*\*

## **Objet 9-2 : Commande publique – Groupement de Commande pour la passation des marchés d'assurance (Communauté de Communes et CIAS) : Intervention de la Commission Consultative de la Commande Publique (CCCP)**

**Sur information du Président, Pierre PLOUZENNEC**, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition : recours à la CCCP de la Communauté de Communes (Coordonnateur du groupement pour la préparation et la passation des marchés) afin que lui soit présentée l'analyse des offres qui sera réalisée par le Cabinet Delta Consultant.

# ANNULE ET REMPLACE

\*\*\*\*\*

## **Objet 9-3 : Commande publique – Groupement de commande pour la gestion d’aires d’accueil des gens du voyage**

**Sur information du Vice-Président délégué, Pierre LE BERRE,** le Conseil Communautaire, à l’unanimité :

- valide les modalités du projet de convention de groupement de commandes
- autorise le Président à signer la présente convention de groupement de commandes relative à la gestion d’aires d’accueil des gens du voyage.

\*\*\*\*\*

## **Objet 10-1 : Questions diverses – Compte rendu des délibérations du bureau communautaire du 6 juin 2019**

**Sur information du Président, Pierre PLOUZENNEC,** le Conseil Communautaire prend acte des délibérations prises par le Bureau Communautaire depuis le dernier Conseil Communautaire.

\*\*\*\*\*

## **Objet 10-2 : Questions diverses – Soutien candidature La Torche aux JO 2024**

**Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC,** le Conseil Communautaire, à l’unanimité, exprime son soutien à la candidature du site de la Torche pour les Jeux Olympiques 2024, candidature portée par la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud.

\*\*\*\*\*

**Fait et affiché, à POULDREUZIC, le 16 juillet 2019.**

**Le Président,**

**Pierre PLOUZENNEC**



